

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 21 juin 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Neuvic.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr,  
Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,  
M. Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot,  
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Marie-Hélène Pommier,  
M. Marc Bujon qui a donné pouvoir à Gilles Magrit,  
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,  
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,  
Mme Frédérique Fraysse qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen,  
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard,  
M. Jean-Pierre Guitard qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson,  
Mme Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,  
Mme Martine Leclerc qui a donné pouvoir à M. Gilles Chazal,  
M. Jean-Marc Michelon qui a donné pouvoir à Mme Laurence Boyer,  
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier,  
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Daniel Poigneau,  
Mme Martine Pannetier qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil,  
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,  
Mme Valérie Sérurier qui a donné pouvoir à Mme Annie Gonzalez,  
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,

Mme Véronique Bénazet, excusée (non représentée),  
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté),  
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),  
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté),  
M. Bernard Couzelas, excusé (représenté),  
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée),  
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),  
M. Michel Lefort Lary, excusé (représenté),  
M. Didier Péneloux, excusé (représenté),  
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),  
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),  
M. Joël Pradel, excusé (représenté),  
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté),  
Mme Christine Rougerie, excusée (représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture  
À Ussel, le 11/07/2017  
Le président,



Françoise Béziat est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 76 // pouvoir(s) = 19 // votants = 95

## Subvention 2017

Philippe Roche rappelle que dans le cadre de l'enveloppe communale destinée aux communes de l'ancienne communauté de communes Ussel – Meymac - Haute-Corrèze, les communes de Valiergues, St Etienne aux Clos, Meymac et Combressol proposent d'accorder leur enveloppe comme suit :

Organisme	Montant
Association fêtes et moulin de Valiergues (organisation de manifestations et visites commentées du moulin à vent)	1 000,00 €
Association Silva de Saint-Etienne aux Clos	500,00
Comité des fêtes de Saint-Etienne aux Clos	500,00
Comité d'animation « Animey » de Meymac (organisation phare de l'été « Le père Noël est en vacances à Meymac »)	2 000,00 €
Commune de Combressol (organisation d'une animation autour de la fête de Noël 2017 des enfants de la commune)	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire d'approuve les subventions comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
À Neuvic, le 29 juin 2017  
Le président,  
Pierre Chevalier

